

## **Le Conseil municipal en Bref...**

**Séance du 15 octobre 2018.**

### **Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour l'acquisition du portail famille.**

Lors de la décision modificative N°1 du 17 septembre courant, le conseil municipal a accepté l'acquisition et l'installation d'un portail famille.

Cet équipement permettra aux familles de créer un compte dans le cas où il ne serait pas préalablement créé dans la base Domino. Une fois le compte existant, la famille accède à ses données et peut modifier ses informations personnelles, consulter ses factures et règlements, payer en ligne, imprimer des attestations fiscales et de présence, mettre en place l'émailing avec la collectivité...

Ainsi, la commune d'HILLION sollicite une demande de subvention d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Contrat de présence postale territoriale 2017-2019.**

Suite à une rencontre avec la direction territoriale de La Poste et la présentation suivie d'un débat lors de la séance du conseil municipal du lundi 2 juillet courant, il ressort qu'un contrat de présence postale territoriale est en cours d'étude pour la période 2017-2019.

En outre, un transfert en mairie amènerait la réalisation de travaux et de contraintes, notamment en terme de sécurité et de responsabilité, dans un bâtiment réhabilité et agrandi très récemment qui a d'ailleurs eu pour conséquence le transfert de la Poste dans ses locaux actuels.

De surcroît, la commune pour que l'activité postale puisse perdurer s'était beaucoup investie et avait versé une participation, le 13 décembre 2011, à hauteur de 78 000 euros.

Pour autant, le bureau de poste a été fermé une matinée par semaine en 2016 impliquant une baisse de l'amplitude horaire hebdomadaire de 18 heures à 15 heures.

En 2018, le Groupe La Poste informe de sa décision de fermer à nouveau une demi-journée pour une baisse de l'amplitude horaire hebdomadaire de 15 heures à 13 heures.

Il est demandé à la population hillionnaise de se mobiliser en fréquentant le bureau de Poste pour permettre que ce service rendu au public puisse perdurer et s'affirmer dans le temps, le maintien de l'activité étant l'affaire de tous. La population hillionnaise est en droit d'attendre ce maintien de l'activité assurée par le Groupe La Poste au regard de l'investissement consenti récemment.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Lutte contre les frelons asiatiques.**

Lors du précédent conseil municipal du 17 septembre, il a été évoqué qu'une réflexion était menée pour apporter une réponse à la lutte contre les frelons asiatiques sur le territoire communal.

Le préventif a été efficace puisque 300 à 400 bouteilles ont été distribuées l'an passé et que la commune a moins d'appels que les communes avoisinantes, cependant il reste un facteur de risque et le préventif ne suffit plus. Il faut être vigilant sur la maîtrise des coûts et le versement

de subventions ou de participations peut être un puits sans fonds. De plus, il peut être souligné qu'il est difficile de justifier un partenariat avec certaines entreprises uniquement.

Aussi, il est proposé de conventionner avec la Société de chasse. Des membres formés et ayant reçus les habilitations nécessaires pourront se charger de la lutte contre les frelons asiatiques à l'aide de pistolets permettant de tirer des billes contenant du concentré d'insecticide.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Dotation globale de fonctionnement : modification de la longueur de voirie.**

Par délibération du 16 octobre 2017, le conseil municipal s'est prononcé sur l'opportunité du déclassement du réseau routier national d'une voie de substitution à la RN 12 partant de l'aire de co-voiturage de l'échangeur de Saint-René à la Zone artisanale de Pommeret et ses dépendances connexes à la RN 12 sur la commune d'Hillion et son reclassement concomitant dans la voirie communale.

Par arrêté préfectoral, le Préfet des Côtes d'Armor acte ce déclassement et ce transfert dans la voirie communale de la commune d'Hillion. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor et a été notifié à la commune le 13 septembre 2018.

Ainsi, la longueur de voirie du territoire communal est à reconsidérer du fait du transfert de cette voie d'une longueur de 2 000 m avec un nouveau linéaire de voirie de 79 078 mètres linéaires.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Subvention communale au profit de l'association intercommunale de gestion du site des Ponts-Neufs.**

Il a été décidé d'accorder une subvention à l'association Intercommunale de Gestion du Site des Ponts-Neufs qui intervient également sur le territoire des communes de COETMIEUX et MORIEUX pour participer financièrement à l'entretien des sentiers situés autour de l'étang. Cette demande fait suite à la réception par l'association, d'une facture de 1 200 € de Penthièvre Action, pour l'entretien des sentiers réalisé au printemps 2018.

En effet, l'association doit faire face à de nombreuses dépenses, pour continuer à assurer ses missions. La commune a déjà soutenu ses actions par le passé, notamment en 2014 par une subvention de 150 euros, puis en 2015 par une subvention de 1 425 euros.

Une subvention à hauteur de 700 euros est accordée par le conseil municipal.

Comme tous les ans, un montant a été affecté au budget primitif 2018. Sur les 41 000 euros figurant au budget, 40 164.53 euros ont déjà été affectés à ce jour.

Alain Redot et Dominique Lemeur s'abstiennent sur cette délibération.